

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2590

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 105, avenue Franklin Roosevelt et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'aménagement de l'avenue Franklin Roosevelt à Bron, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 622 mètres carrés, située 105, avenue Franklin Roosevelt à Bron, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 1 330 de la section F et appartenant à la Société immobilière d'études et de réalisations (SIER).

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SIER céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 83 000 € admis par les services fiscaux, terrain rendu nu, l'enlèvement des installations existantes étant à la charge du vendeur ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 105, avenue Franklin Roosevelt à Bron et appartenant à la SIER.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0096 individualisée le 23 février 2004 pour un montant de 4 136 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2005 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 822 à hauteur de 83 000 € pour l'acquisition et de 1 790 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,